

## **Conditions de vente et d'annulation du séjour Détox et Yoga :**

35% du montant du séjour (250 euros) sont à régler au moment de l'inscription.

L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception de l'acompte.

Le solde (450 euros) est à régler au plus tard le 5 septembre 2022.

Les sommes versées seront remboursées à 100% dans le cas où l'organisateur annulerait le séjour pour des raisons sanitaires (confinement, fermeture des frontières du Maroc). Vous avez également le choix d'opter pour un avoir, vous permettant de réserver un nouveau séjour de votre choix, sous 18 mois.

Le client peut à tout moment résilier sa participation au séjour par notification écrite à l'organisateur et selon le barème de frais d'annulation suivant :

- Entre 60 et 30 jours du départ, les frais d'annulation se montent à 35 % du montant total du séjour.
- A moins de 30 jours avant la date de départ ou en cas de non-présentation, les frais d'annulation se montent à 100 % du montant total du séjour.

Dans le cas d'un test positif chez le participant avant le séjour, il conviendra d'une annulation tardive. N'étant pas un cas de force majeure (article 1218 du code civil), le participant ne pourra prétendre à un remboursement ou à un quelconque dédommagement.

C'est pour cette raison que nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation qui vous couvre en cas de test positif au Covid-19 à l'approche du départ, ou encore si vous êtes déclaré cas contact d'une personne positive au Covid-19 ; par exemple, Chapka direct et le produit Cap Annulation

<https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=faq&id=546>.